

Quant au canal de rive droite, il partirait, non de Cornas, mais de Vénéjean. — En effet le *franchissement* transversal de tous les contreforts des Cévennes, qui de Cornas à Vénéjean, viennent jeter leurs derniers éperons jusque dans le Rhône, nécessitait des travaux d'art si coûteux et si difficiles, et d'un résultat si incertain qu'il paraissait plus sage de l'éviter. Mais le canal en ne partant que de Vénéjean, ne pouvait plus s'amorcer directement au fleuve ; il fût parti d'un niveau trop bas pour satisfaire à l'irrigation. La commission proposait donc de l'alimenter au moyen de machines élévatoires.

Ces modifications techniques n'étaient pas trop de la compétence d'une assemblée législative. Aussi la Commission concluait sur ce point à un renvoi au Ministère de l'Agriculture.

Ce fut sur ces bases que la discussion s'ouvrit au Sénat le 18 juillet 1882. A la suite de la discussion, le Sénat renvoya le projet de loi au Gouvernement pour supplément d'instruction.

Les pouvoirs constitués, Messieurs, n'étaient pas seuls à se préoccuper de cette vaste entreprise. Ces projets, ces débats avaient agité l'opinion publique : la question des canaux du Rhône était née. Je dirai tout à l'heure quels mobiles l'avaient mise en branle. Pour le moment, je le constate, et j'en trouve la preuve dans le grand nombre de projets émanant dès lors de l'initiative privée.

Il serait fastidieux d'entrer ici dans le détail de toutes ces propositions. Il en est deux pourtant que je ne peux passer sous silence.